

CONTRAT DE CRÉATION DE SITE INTERNET ET DE MAINTENANCE

Entre les soussigné(e)s :

▪ ENTREPRISE CLIENT

SARL au capital social de XX XXX euros, dont le siège social est situé 7 rue de la Boulangerie 63000 CLERMONT-FERRAND, immatriculée au RCS de CLERMONT FD sous le n° XXX XXX XXX, représentée par NOM CLIENT, en sa qualité de Gérant,

ci-après dénommé(e) « le Client »,

Et

▪ CBAT CONSULTING

SAS au capital social de 1 000 euros, dont le siège social est situé MONTMIOT 63120 VOLLORE VILLE, immatriculée au RCS de CLERMONT FD sous le n° 824 707 772, prise en la personne de son Président ès qualités,

ci-après dénommée « le Prestataire »,

Ci-après collectivement dénommées « les Parties » et individuellement, « la Partie ».

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

Le Prestataire a développé un savoir-faire et une compétence approfondis en matière de conception et de réalisation de sites internet, doté de compétences en matière de développement il propose à ses clients, à partir de plateformes proposées par différents hébergeurs, la création et la maintenance de sites Internet personnalisés et évolutifs.

Le Prestataire, après avoir souscrit au nom et pour le compte de chacun de ses Clients à un contrat d'hébergement et réservé le ou les noms de domaines souhaités, crée soit à partir de *templates* existantes, soit *ex nihilo*, un site Internet répondant aux critères définis par son Client dans un cahier des charges préalablement validé.

Une fois le site en ligne, le Prestataire offre un service de maintenance sous forme d'abonnement annuel permettant au Client de bénéficier d'une mise à jour et d'un rafraîchissement régulier de son site et ainsi d'une communication plus dynamique. Cette maintenance est assurée sur demande du Client qui maîtrise ainsi le site créé pour lui.

Ainsi, l'offre du Prestataire se décompose ainsi en trois phases contractuelles distinctes :

La première phase contractuelle correspond à l'exécution par le Prestataire d'un mandat de souscription, pour le compte du Client, à un contrat d'hébergement et à la réservation d'un ou plusieurs noms de domaine. Ce mandat sera reconduit tacitement avec le contrat de maintenance du site.

La seconde phase contractuelle correspond à la création du site et aux neufs premiers mois de mise en ligne de ce dernier sur Internet.

La troisième phase contractuelle, s'ouvre à l'issue de la deuxième et pour une durée indéterminée pendant laquelle le Prestataire assure la maintenance du site préalablement créé et le maintien de l'hébergement (auprès du tiers choisi).

Des prestations complémentaires comme l'adjonction de fonctionnalités, ou des prestations de communication annexes peuvent être souscrites par le Client tout au long de l'exécution du contrat. Ces adjonctions donneront lieu à la formalisation d'avenants annexés au présent contrat et formeront avec lui et ses annexes un ensemble juridiquement indivisible.

Le Client a pour activité : Activité client.

Ne disposant pas de site internet le client a décidé d'en acquérir un sans pour autant s'investir personnellement dans un processus long de réservation de droits, création et de conception et a donc souhaité confier cette tâche au Prestataire.

C'est dans ces conditions que les parties se sont rapprochées et sont convenues de ce qui suit :

CECI AYANT ETE RAPPELÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1. Souscription au contrat d'hébergement, et réservation de nom(s) de domaine(s)

Par le présent contrat, le Client, confie au Prestataire qu'il constitue pour cela mandataire, et qui accepte, le mandat de souscrire en son nom et pour son compte à un contrat d'hébergement pour son site Internet « *////////////////* » auprès de Wix.com, et de réserver le (ou les) nom(s) de domaines suivant(s) :
//////////////// //////////////// //////////////////

Le Client reconnaît avoir, par avance, validé les termes du contrat d'hébergement proposé par Wix.com et vérifié qu'il était adapté à ses besoins et décharge le Prestataire de toute obligation à ce sujet.

Termes hébergement Wix.com : <https://fr.wix.com/about/terms-of-use>

Il reconnaît également avoir, sous sa seule responsabilité choisi le(les) nom(s) de domaine(s) dont il sollicite la réservation par l'intermédiaire du Prestataire.

Ne sont pas comprises dans le présent contrat, le Client déclarant en faire son affaire personnelle, les prestations :

- déclarations obligatoires auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL),
- le dépôt de toute(s) déclarations obligatoires auxquelles serait tenu le Client du fait de son activité ou de sa qualité.

Article 2. Création d'un site Internet

2.1 Directives du Client en vue de la création du site

Le Client a établi et signé un cahier des charges descriptif de ses attentes pour le site dont il souhaite se doter (**Annexe 2**).

Au vu de ce cahier des charges, le Prestataire a établi une offre personnalisée décrivant le site Internet envisageable et incluant le coût de la souscription à l'hébergement (**Annexe 1**).

Sur la base de ces deux documents qui forment un tout indivisible avec le présent contrat, les Parties se sont accordées sur les conditions et modalités de création du site Internet ainsi décrit et de cession des droits de propriété intellectuelle y-attachés.

Outre cette vente, le Prestataire aura notamment la charge de la personnalisation du site selon les directives du Client consignées en **Annexes 1 et 2**.

Le Client veillera à fournir au Prestataire tous les éléments et informations nécessaires ou utiles à la réalisation des prestations dans les meilleurs délais.

A défaut pour le Prestataire de recevoir les documents et informations du Client dans les délais et formats prévus, il se réserve le droit de reporter les délais et échéances convenus à due concurrence.

Pour permettre au Prestataire de répondre à ses besoins quant au site, le Client devra collaborer activement et spontanément avec le Prestataire en lui précisant clairement et explicitement ses besoins et attentes concernant le site ainsi qu'en lui communiquant toutes les informations nécessaires à l'exécution des prestations.

Le Client répondra encore dans les plus brefs délais à toute question qui lui sera posée par le Prestataire et il assistera par lui-même ou par un représentant aux réunions qui seraient organisées par le Prestataire.

Plus généralement, le Client s'engage à ne rien faire qui puisse rendre l'exécution des prestations objet du présent contrat plus difficiles, plus aléatoires ou générer des pertes de temps.

Le Prestataire déclare et garantit qu'il dispose de compétences en matière de nouvelles technologies de la communication, suffisantes pour réaliser les prestations dans le respect des règles de l'art et s'engage à réaliser la mission confiée dans le respect des spécifications et de la charte graphique convenues avec le Client.

2.2. Processus de réception du site

2.2.1 Réception provisoire :

La réception provisoire intervient à l'issue de l'installation sur l'espace d'hébergement (mise en ligne provisoire sur un nom de domaine d'attente pour effectuer les tests), a pour objet de vérifier la conformité du site aux spécifications convenues, et l'absence d'anomalies bloquantes.

La réception provisoire est effectuée à partir de la maquette du site, sur la configuration de développement requise, à partir des tests lesquels comprennent notamment une simulation de trafic permettant d'apprécier la tenue en charge et les temps de réponse.

Les tests sont effectués conjointement entre le Client et le Prestataire.

A l'issue des tests, un procès-verbal contradictoire de réception provisoire est envoyé par mail par le Prestataire, au Client et recense de manière exhaustive les réserves éventuellement émises qu'elles soient ou non bloquantes pour le fonctionnement du site.

En l'absence de retour au mail par le Client, les Parties constateront la réception définitive.

Le Prestataire procède, s'il y a des réserves émises par le Client, dans le délai prévu par le procès-verbal, à toutes les modifications et corrections nécessaires à la levée des réserves.

2.2.2 Réception définitive :

Les Parties procèdent à un nouveau contrôle de conformité dans un délai de HUIT (8) jours ouvrés suivant la correction de ces anomalies par le Prestataire.

Ils établissent et signent un procès-verbal contradictoire de levée des réserves valant réception définitive (BON DE LIVRAISON).

Une fois la réception définitive acquise le Prestataire procède à la mise en ligne définitive du site sur le serveur et à l'adresse URL convenue.

Article 3. Cession des droits sur le site Internet au Client

Par les présentes, Le Prestataire cède au Client ses droits de propriété intellectuelle sur les éléments dont la liste suit qui composent le site Internet dont il est l'auteur et qu'il a développé et qui sont sa seule propriété.

Sont couverts par ladite cession les éléments suivants :

- la création éventuelle de bases de données ;
- la création du design, des pages et des éléments graphiques du site.

Ne sont toutefois pas compris dans la cession les logiciels, les outils spécifiquement développés par le Prestataire, ainsi que les fichiers stockés sur son propre ordinateur.

Les droits cédés par le Prestataire sur les éléments susvisés le sont à titre exclusif et pour le monde entier, à compter de l'entrée en vigueur du présent Contrat pour la durée légale des droits d'auteur, comprenant les droits d'exploitation concernant les droits patrimoniaux de reproduction et de représentation, d'adaptation, d'arrangement, de transformation et de traduction.

Les droits de reproduction et de présentation cédés comportent notamment :

- le droit de reproduire et/ou de faire reproduire sur tous supports tout ou partie les éléments susvisés,
- le droit de diffuser tout ou partie les éléments susvisés par tous moyens au choix du Client,
- le droit de communication au public des éléments susvisés,
- le droit d'adapter, faire adapter, corriger, faire évoluer, intégrer, traduire, réaliser de nouvelles versions des éléments.

Article 4. Maintenance et hébergement du site Internet

Le Prestataire s'engage, après la mise en ligne du site, à assurer la maintenance de ce dernier, les prestations de maintenance consistant, à chaque demande du Client en :

- Mise à jour des informations du site (coordonnées, adresse, horaires, mentions légales ...)
- Mise à jour des différents textes
- Modifications du thème sans refonte complète
- Remplacement, insertion nouvelles images
- Ajout, suppression onglets (pages) (jusqu'à 4 pages, au-delà prévoir supplément)
- Ajout, suppression d'encarts et/ou POP UP
- Reprise des mots clés et métadonnées en fonction des modifications apportées
- La correction des bugs et autres dysfonctionnements affectant le Site

La fréquence des mises à jour sera mensuelle et le client devra prévenir le prestataire au moins 10 jours ouvrés avant chaque demande.

L'hébergement du site et le renouvellement du nom de domaine seront reconduits tacitement d'année en année.

Article 5. Référencement

Le référencement compris dans l'offre initiale est un référencement naturel SEO.

Le prestataire définira avec le client 3 à 5 mots ou groupes de mots clés, c'est sur la base de ces mots clés que le référencement sera effectué.

Aucune garantie concernant le référencement naturel ne pourra être appliquée, le référencement naturel étant dépendant des algorithmes des moteurs de recherches, de l'ancienneté de la concurrence, du secteur, et de l'activité de l'entreprise.

Le client sera averti qu'à partir du moment où son site aura été indexé, le référencement naturel SEO pourra prendre entre 3 mois en un an pour être optimum.

Les résultats de positionnement du site pourront être aléatoires et varier d'un jour à l'autre, le prestataire ne pourra en être tenu responsable.

Le client devra régulièrement fournir des éléments de mise à jour (fréquence minimum conseillée : tous les 3 mois, au maximum : tous les 6 mois) afin que le site puisse être réindexé et être reconsidéré par les algorithmes.

Le prestataire conseillera au client de partager son site au maximum (réseaux sociaux, supports papier, bouche à oreille, inscription sur annuaires spécialisés), le partage et le nombre de clics étant des valeurs sûres pour améliorer le positionnement dans les résultats de recherche.

Article 6. Durée du contrat

6.1 Durée

Ainsi qu'il a été indiqué ci-dessus, le présent contrat se décompose en trois phases contractuelles distinctes.

Le contrat de mandat de souscription au contrat d'hébergement prend effet à la date de signature des présentes et sera reconduit tacitement d'année en année (y compris le renouvellement du nom de domaine).

Le contrat de création de site internet et de cession des droits associés prend effet à la date de signature des présentes et prend fin à la date de mise en ligne définitive du site internet.

Le contrat de maintenance prend effet dès la mise en ligne définitive du site internet, sauf résiliation des présentes par l'une ou l'autre partie moyennant le respect d'un délai de préavis de trois mois précédant la date d'effet de signature du contrat.

Le contrat de maintenance et d'hébergement s'exécutera pendant une période de douze mois renouvelable par tacite reconduction avec faculté de résiliation par l'une ou l'autre des parties par lettre RAR moyennant le respect d'un délai de préavis de trois mois.

6.2 Résiliation anticipée

En cas de manquement grave de l'une des Parties à ses obligations contractuelles, constaté par courrier recommandé avec demande d'avis de réception valant mise en demeure d'y remédier sous un délai de préavis de trente jours, l'autre Partie aura la faculté de notifier à l'issue dudit délai si le manquement subsiste, par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, sa décision de résilier le contrat sans préjudice des dommages et intérêts auxquels cette dernière pourra prétendre du fait des manquements constatés. Cette résiliation interviendra alors de plein droit et sans formalité à la date de réception de ladite notification de résiliation.

Sous réserve et conformément aux dispositions du code de commerce ou toute autre législation, l'une et l'autre des Parties pourront résilier le contrat après notification écrite à l'autre Partie ou le cas échéant à l'administrateur judiciaire, en cas de survenance de l'un des événements suivants :

- l'autre Partie est déclarée en redressement ou liquidation judiciaire ou en faillite ;
- un administrateur ou un liquidateur judiciaire est désigné par le tribunal pour gérer tout ou partie des biens de l'autre Partie ;
- l'autre Partie est en état de cessation des paiements ou suspend ses activités ; (iv) l'autre Partie entreprend une cession de ses biens au bénéfice de ses créanciers.

La résiliation du contrat, pour quelque cause que ce soit rend immédiatement exigible toutes sommes dues au Prestataire au titre du présent contrat.

Article 7. Conditions financières

7.1 Réserve de droits, création du site, maintenance et hébergement

En rémunération de la vente du site, et des prestations qui lui sont confiées par les présentes, le Prestataire percevra une rémunération globale, forfaitaire et définitive de **490** euros HT par an (**Site Vitrine Basique**).

Il est expressément convenu, en tant que de besoin, que le coût de la première année d'hébergement, le prix de réservation du nom de domaine et le prix de cession des droits de propriété intellectuelle mentionnés ci-dessus sont compris dans ce prix forfaitaire.

Le prix de cession est payable dans les conditions suivantes :

- **122,5** euros HT soit 25 % du prix total à la date de signature du cahier des charges
- Le solde, soit **367,5** euros HT en 9 termes égaux de **40,83** euros HT payables mensuellement pendant 9 mois à compter du quatrième mois suivant la signature du cahier des charges.
- Le prix de la prestation de maintenance et d'hébergement sera de 40,83 euros HT payables mensuellement le XX de chaque mois à partir du 13 ième mois.

7.2 Rachat des droits d'accès

- Si, à l'issue de la première année d'abonnement le Client souhaite reprendre à son compte l'administration de son site, le prix de cession des droits d'administration applicable sera de : **montant rachat à définir selon site** HT payable en une seule échéance.

7.3 Modalités de paiement

Le premier règlement à intervenir le jour de la signature du cahier des charges sera effectué, à la convenance du client par carte bleue, chèque, virement à l'ordre sur le compte du Prestataire.

Les règlements suivants seront effectués par virement sur le compte du Prestataire ou prélèvement SEPA.

Le paiement s'entend de l'encaissement effectif du prix par le Prestataire, la simple remise de chèque ou de tout autre moyen de règlement n'emportant pas paiement.

7.4 Incident- Défaut de paiement

En cas de retard de paiement le Prestataire aura le droit de réclamer une pénalité de retard calculée par application d'un taux d'intérêt de retard égal par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré d'un pourcentage de 15 points.

Sans préjudice de toute autre mesure prévue aux présentes, tout retard de paiement rend le Client débiteur d'une indemnité de 40 Euros au titre des frais de recouvrement, sans qu'un rappel soit nécessaire. Toutefois, lorsque le montant des frais engagés par le Prestataire pour le recouvrement du prix dû dépassera cette somme forfaitaire, le Client sera tenu de rembourser sur justification le montant des frais réellement exposés.

En outre et sans que cette situation ne puisse être vue comme une résiliation, tout retard de paiement autorisera de plein droit le Prestataire à suspendre l'exécution de ses obligations, et notamment de suspendre tout accès au site du Client, jusqu'à règlement de l'entier prix dû par le Client accompagné, le cas échéant, du règlement des pénalités de retard.

Le Client est averti que dans l'hypothèse où l'accès au site aura été suspendu, pour rendre à nouveau le site accessible et recommencer le référencement, des frais lui seront facturés à hauteur de 4 fois la valeur de l'abonnement mensuel.

Article 8. Garantie

8.1 Garanties données par le Client

Le Client déclare être expressément titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux nom(s) de domaine(s), marque(s) et au contenu qu'il apporte et transmet au Prestataire en vue de son intégration au site.

Le Client fera son affaire de l'acquisition des droits permettant leur diffusion sur le site avant toute mise en ligne.

Le Client déclare que le directeur de la publication est

Le Client sera seul responsable de la publication et du contenu mis en ligne, tant du point de vue des droits éventuels des tiers en matière de propriété intellectuelle, que de la qualité et de la licéité du contenu.

Le Client sera pleinement responsable, et en assumera toute conséquence, des informations mises sur le site étant précisé qu'il s'engage à ne pas mettre sur celui-ci des informations susceptibles d'être illégales ou portant atteinte aux droits quelconques d'un tiers (droit à l'image, droits d'auteur...) ou encore contraire aux bonnes mœurs.

Le Client s'engage à faire figurer sur le site toutes les informations obligatoires relatives à son activité, sa qualité ou son entreprise.

Si la responsabilité du Prestataire était recherchée ou engagée du fait des informations ou de l'un quelconque des éléments contenus dans le site fournis par le Client, ce dernier devra, sur simple demande du Prestataire, le dédommager de tous les frais, préjudices supportés par ce dernier et le garantira des conséquences de toute condamnation prononcées à son encontre.

Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable du rejet du nom de domaine du Client si, par exemple, le nom de domaine choisi ne s'avérait pas être disponible.

Le Client déclare expressément le(s) nom(s) de domaine dont il sollicite le dépôt sont licites et ne contreviennent pas aux dispositions relatives notamment au droit des marques, ou à une dénomination sociale ou un nom commerciale et plus généralement qu'ils respectent les droits des tiers quels qu'ils soient (AOC, propriété intellectuelle...).

Le Prestataire disposera cependant d'un droit de réserve lui permettant de refuser de participer à la mise en ligne d'un contenu qui lui semblerait inapproprié ou illicite ou encore lui permettant de suspendre l'accès au site.

Le Prestataire fera valoir ce droit de réserve par écrit auprès du Client et ce dernier fera son affaire de garantir le Prestataire contre tout recours éventuel, de sorte que le Prestataire ne pourra être inquiété à propos du contenu du site mis en ligne pour le compte du Client.

8.2 Garanties données par le Prestataire

Le Prestataire garantit que les éléments, services et fonctionnalités mis à la disposition du Client, s'ils sont utilisés conformément aux indications données, sont substantiellement conformes à la destination convenue et que les éléments créés par lui et mis à la disposition du Client respectent les droits des tiers, et de façon générale ne sont pas illicites.

Il garantit, à ce titre :

- qu'il a plein pouvoir et qualité pour accorder les droits cédés par les présentes que ces droits n'ont été en aucune manière cédés, hypothéqués, grevés, ni d'une façon quelconque dévolus en faveur d'un tiers ;
- qu'il n'a fait et ne fera, par le fait d'une cession à un tiers ou par tout autre moyen, aucun acte susceptible de compromettre les droits cédés par les présentes, ou susceptible d'empêcher ou de gêner la pleine jouissance par le Client des droits acquis par les présentes ;
- qu'il n'a introduit dans les éléments du contenu qu'il réalise, aucune reproduction ou élément quelconque susceptible de violer les droits des tiers et de donner lieu à des actions fondées notamment sur la contrefaçon, la concurrence déloyale, la responsabilité civile ou d'apporter un trouble quelconque à l'exercice ou l'exploitation des droits cédés.

Le Prestataire sera personnellement responsable vis-à-vis des tiers ainsi que du Client, en cas de non-observation de la présente clause.

En conséquence, le Prestataire garantit le Client contre toute action qui serait dirigée à son encontre. Il fera son affaire et assumera la charge de tous paiements intéressant les personnes visées ci-dessus, ou leurs ayants droit, et d'une manière générale toute personne qui se rapporterait directement ou indirectement à ce contenu dès lors qu'il est réalisé par le Prestataire.

Le Prestataire garantit respecter strictement les lois et réglementations en vigueur et s'engage à ce titre, à ne soumettre au Client aucune proposition qui serait contraire à ces textes.

Le Prestataire garantit mettre en œuvre des solutions dont les caractéristiques techniques sont suffisamment standards pour être compatibles avec les technologies et les matériels les plus largement présents sur le marché pour permettre au site de faire l'objet d'une adaptation et d'une évolution aux nouvelles techniques comme aux nouvelles technologies de communication.

Le Prestataire déclare avoir souscrit une police d'assurance, couvrant sa responsabilité civile professionnelle, dès lors qu'elle viendrait à être engagée dans le cadre de l'exercice.

Le Prestataire garantit avoir communiqué toutes les informations et les éléments qui lui sont nécessaires pour lui permettre de procéder à l'exploitation du site.

Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable de tout dysfonctionnement, anomalie, mauvais fonctionnement, toute destruction de tout ou partie du site si le Client, par lui-même ou tout tiers, modifie le site ou son contenu ou encore en cas de mauvaise utilisation du site.

Article 9. Confidentialité

Les Parties s'engagent à observer et faire observer la plus stricte confidentialité, tant pendant la durée du contrat qu'après son expiration, à l'égard des informations auxquelles elles ont pu avoir accès au cours de leur collaboration.

De même, les Parties s'engagent à ne pas divulguer ni exploiter, sous quelque forme que ce soit, pour leur compte ou pour celui d'un tiers, directement ou indirectement, tout ou Partie des éléments susvisés.

Les Parties veilleront, le cas échéant, au respect de cet engagement de confidentialité par l'ensemble de leurs collaborateurs.

Le terme « information » désigne, dans le présent contrat : les documents de toute nature (commerciaux, comptables, marketing, etc.) ou toute information relative aux Parties, leurs filiales ou sociétés les contrôlant directement ou indirectement (au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce), qui a été ou sera communiquée et échangée entre les Parties pendant la durée du contrat, de quelque manière que ce soit, à quelque instant que ce soit, par écrit, oralement ou de toute autre manière.

Le Prestataire est autorisé à communiquer autour des prestations effectuées pour le Client dans le cadre du contrat, et à des fins promotionnelles à l'exception des informations que le Client aura désignées comme stratégiques et confidentielles.

Le Client autorise expressément et à titre gracieux le Prestataire à citer son nom comme référence et à apposer son nom sur le site.

Article 10. Intuitu personae

Le contrat est conclu *intuitu personae* pour le Prestataire.

Il ne pourra donc en aucun cas être cédé, transféré ou transmis à un tiers, à quelque titre que ce soit, directement ou indirectement, totalement ou Partiellement, à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord express, préalable du Prestataire.

A défaut, le contrat pourrait être résilié par anticipation, par le Prestataire, aux torts Client.

En cas de transmission autorisée, le Client demeurera garant, à l'égard du Prestataire, du respect par le cessionnaire de l'ensemble des droits et obligations résultant du contrat, pour la durée restant à courir de celui-ci.

Tout changement dans l'actionnariat du Client entraînant un changement de contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, devra être signalé sans délai au Prestataire qui disposera alors du droit de résilier unilatéralement le contrat.

Article 11. Sous-traitance

Le Prestataire peut sous-traiter tout ou Partie de ses prestations. Il s'engage à informer par écrit et préalablement le Client de cette sous-traitance.

Le Prestataire reste responsable vis-à-vis du Client du respect de l'ensemble des engagements décrits dans le contrat.

Article 12. Force majeure et sauvegarde

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des Parties survenant après l'entrée en vigueur du contrat, et en empêchant l'exécution dans des conditions normales, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des Parties et entraînent la suspension du contrat.

Dans la mesure où ils sont étrangers à la volonté des parties et où ils sont de nature à entraver tout ou partie de l'exécution du présent contrat, les évènements suivants seront également considérés comme constitutifs d'un cas de force majeure: l'incendie, la tempête, l'inondation, le blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement, les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprise, le lock-out, la foudre, la défaillance totale ou partielle d'un fournisseur de biens, produits (électricité...) ou services, le blocage des réseaux informatiques y compris le réseau commuté d'un ou plusieurs opérateurs de télécommunication, le blocage des télécommunications,

La Partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir sous Dix (10) Jours l'autre Partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition, en expliquant en quoi l'exécution du contrat est devenue impossible.

Si les circonstances qui obligent l'une des Parties à suspendre l'exécution du contrat se prolongent pendant plus de six mois, chaque Partie peut demander la résiliation du contrat.

Si, au cours de l'exécution du contrat, la situation existant au moment de sa conclusion ou les éléments sur lesquels les Parties s'étaient fondées pour le conclure se modifiaient de façon telle que l'une des deux subisse un préjudice notable et durable, les Parties se rencontreraient dans un délai de deux mois à compter de la demande de l'une d'entre elles, formulée par lettre recommandée avec avis de réception, afin de rechercher en équité une nouvelle base pour la poursuite de leurs relations et d'en arrêter les conséquences.

En cas de désaccord entre les Parties quant aux modalités de poursuite de leurs relations, celles-ci pourront résilier le contrat, sous réserve de respecter un préavis de trente jours.

Article 13. Intégralité du contrat

Si l'une des clauses du présent contrat s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision d'une juridiction compétente devenue définitive, les Parties s'efforceront de négocier une clause de substitution.

A défaut d'accord dans un délai d'un mois à compter de la notification de la nullité de la clause ou de la décision judiciaire définitive, chacune des Parties pourra résilier le contrat moyennant un préavis de huit jours calendaires donné par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le présent contrat et ses annexes constituent l'intégralité de l'accord entre le Client et le Prestataire. Il annule tous les autres engagements verbaux ou écrits antérieurs que les Parties auraient pu souscrire quant à son objet.

Article 14. Règlement des litiges et loi applicable

Les Parties s'engagent, en cas de difficultés dans l'exécution du contrat et préalablement à toute procédure judiciaire, à soumettre leur différend à une procédure amiable de conciliation.

A ce titre, la Partie qui souhaite mettre en jeu la procédure amiable de conciliation devra notifier à l'autre Partie, par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception, son intention de mettre en jeu ladite procédure en précisant les difficultés d'application rencontrées ou les manquements constatés. Cette lettre vaut mise en demeure de réparer les manquements constatés.

Toutefois, si dans les trente jours calendaires suivant la première notification, les Parties n'ont pas abouti à un accord amiable, chacune d'entre elles recouvrera sa pleine liberté d'action. Le présent contrat et tous les litiges y afférents sont soumis au droit français.

A défaut de solution amiable, tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du lieu du siège social du Prestataire, y compris en cas de pluralité d'instances ou de parties, d'appel en garantie, ainsi qu'en matière de référé.

Article 15. Traitement des données personnelles

15-1- Collecte des données du Client

La collecte des données est nécessaire au Prestataire pour prendre et traiter les commandes de nos Clients. Cette collecte résulte du consentement de nos Clients.

En cas de défaut de fourniture d'une ou plusieurs données, le Prestataire pourra ne pas prendre en compte une commande.

Les données personnelles qui sont recueillies sur notre site sont les suivantes :

- Ouverture du compte

Lors de l'ouverture du compte Client, ses nom, prénom, adresse électronique, adresse physique, numéro de téléphone.

- Connexion à notre Site

Lors de la connexion à notre site, celui-ci enregistre notamment ses nom, prénom, données de connexion, d'utilisation, de localisation.

- Cookies

Des cookies sont utilisés dans le cadre de l'utilisation de notre Site et l'utilisateur peut les désactiver à partir des paramètres de son navigateur.

15-2- Utilisation des données communiquées

Les données personnelles demandées au Client et communiquées par lui sont celles nécessaires pour le traitement de sa commande.

Plus précisément, les utilisations sont notamment celles ci-après :

- accès à notre site, commande et paiement de nos prestations,

- envoi d'informations commerciales et publicitaires, en fonctions des préférences de nos Clients,

- gestion des éventuels litiges avec le Client.

- il n'y a pas de profilage ou de décision automatisée prise sur la base des données personnelles collectées.

Ces données personnelles sont utilisées par les salariés de notre Société pour le traitement de commande.

Le responsable du traitement des données personnelles au sein de notre Société est Jean-Baptiste RÉMOND accessible à l'adresse électronique suivante : contact@cbatconsulting.com

15-3- Partage des données avec des tiers

Les données personnelles du Client peuvent être partagées avec des entreprises tierces dans les cas visés ci-après :

- lorsque le Prestataire sous-traite tout ou partie des prestations commandées par le Client,
- lorsque le Client utilise les services de paiement, le Prestataire est en relation avec des sociétés bancaires et financières,
- lorsque le Client accepte de recevoir des informations commerciales ou publicitaires, les prestataires de services de publicité disposent d'un accès aux données du Client, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations,
- quand la loi l'exige, le Prestataire peut être amené à transmettre des données personnelles pour donner suite aux réclamations présentées contre elle et se conformer aux procédures administratives et judiciaires,
- si le Prestataire est concerné par une opération de fusion, acquisition, cession d'actifs ou par une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire, il pourra être amené à céder ou partager tout ou partie de ses actifs, y compris les données personnelles. Dans une telle hypothèse, les Clients seront informés, avant que les données à caractère personnel ne soient transférées à une partie tierce.

15-4- Transfert des données personnelles

Notre Société demeure responsable des données personnelles qui sont partagées avec des tiers.

15-5- Sécurité et confidentialité des données

Notre Société prend des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques dans le domaine de la sécurité numérique pour protéger les données personnelles qu'elle détient et prévenir les altérations, destructions et les accès non autorisés.

Malgré les mesures prises par notre Société, il convient de rappeler que le réseau internet n'étant pas lui-même un environnement complètement sécurisé, elle ne peut garantir la sécurité de la transmission et du stockage des informations sur internet.

15-6- Droit de nos Clients sur leurs données personnelles

Conformément à la législation et la réglementation en vigueur, nos Clients ont les droits suivants :

- droit d'accès à leurs données personnelles

Nos Clients peuvent exercer un droit d'accès pour connaître les données personnelles les concernant en écrivant à SAS CBAT CONSULTING Lieudit MONTMIOT 63120 VOLLORE-VILLE, accessible à l'adresse électronique suivante : contact@cbatconsulting.com,

Avant d'autoriser cet accès, notre Société pourra réclamer une preuve de l'identité du demandeur pour en vérifier l'exactitude,

- droit de rectification et de mise à jour des données personnelles

Nos Clients peuvent rectifier ou mettre à jour les données personnelles les concernant en écrivant à SAS CBAT CONSULTING Lieudit MONTMIOT 63120 VOLLORE-VILLE, accessible à l'adresse électronique suivante : contact@cbatconsulting.com,

- droit d'obtenir la suppression des données personnelles

Nos Clients peuvent demander la suppression des données personnelles les concernant, conformément aux règles applicables, en écrivant à SAS CBAT CONSULTING Lieudit MONTMIOT 63120 VOLLORE-VILLE, accessible à l'adresse électronique suivante : contact@cbatconsulting.com,

- droit à la portabilité des données personnelles

Nos Clients peuvent récupérer les données personnelles les concernant en écrivant à SAS CBAT CONSULTING Lieudit MONTMIOT 63120 VOLLORE-VILLE, accessible à l'adresse électronique suivante : contact@cbatconsulting.com,

15-7- Durée de conservation des données personnelles

Les données personnelles collectées par notre Société sont conservées pendant la durée de l'abonnement du Client.

Article 16. Désistement suite-à la signature du contrat et du devis

Si, après signature du présent contrat et du devis (Annexe 1), le Client se rétracte :

- Avant que notre Société ait commencé ses prestations : le Client sera redevable d'une somme de 49 Euros à titre d'indemnité, payable en même temps que la demande de rétractation qui devra être écrite et datée et donc accompagnée du règlement.
- Toute rétractation ne pourra intervenir si notre Société a commencé ses prestations

Liste des annexes

Annexe 1 : devis n° DE00000 descriptif du site vendu

Annexe 2 : cahier des charges

Fait à MONTMIOT, le JJ MM AAAA

En deux exemplaires originaux

Pour le Client

Pour le Prestataire

CBAT CONSULTING
MONTMIOT - 63120 VOLLORE-VILLE
04.73.53.70.88-contact@cbatconsulting.com
SAS au capital de 1000€
SIRET 824 707 772 000 29 - NAF 6202A